

RÉGULARISATION DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

GROUPE DE TRAVAIL CANADA-ÉTATS-UNIS

Document d'information

L'objectif global du groupe de travail est de formuler des avis en réponse aux propositions de la Commission sur la façon a) de gérer les niveaux d'eau et les débits dans le système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, et b) de mieux définir et de protéger adéquatement tous les intérêts, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques, tant en amont qu'en aval du barrage Moses-Saunders, et ce, conformément au Traité des eaux limitrophes.

Pour atteindre cet objectif, la Commission :

- fournira une analyse des problèmes soulevés et fera des recommandations au groupe de travail, plus particulièrement en ce qui a trait aux problèmes touchant la proposition d'une ordonnance d'approbation et d'un plan de régularisation, tels qu'ils ont été soulevés lors des consultations publiques de la Commission;
- préparera un résumé des plans de régularisation et des variantes, élaborés pendant et après l'étude du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent;
- expliquera les forces et les faiblesses de chaque plan, exposera les points de vue reçus du public et évaluera la pertinence de ces plans et/ou le besoin d'élaborer un autre plan ou d'autres séries de mesures;
- en prenant en considération les avis du groupe de travail, élaborera toute nouvelle ordonnance d'approbation et/ou tout nouveau plan, qui serait requis.

Pour sa part, le groupe de travail devra réagir aux propositions de la Commission à titre consultatif :

- en précisant si tous les intérêts touchés par le Traité des eaux limitrophes, y compris ceux qui ne sont pas mentionnés dans l'ordonnance d'approbation ou le plan de régularisation actuels, peuvent être protégés, renforcés ou restaurés dans le cadre des dispositions actuellement en vigueur ou si une nouvelle ordonnance ou un nouveau plan, ou les deux, devraient être mis en place;
- en envisageant la possibilité de mettre en œuvre des programmes ou des mesures pour renforcer la protection de tous les intérêts (par exemple avec la gestion adaptative ou grâce à des mesures d'atténuation) et, en examinant s'il est faisable, ou bien de quelle manière, ces programmes ou mesures peuvent être coordonnés avec ceux déjà existants;

- en offrant une rétroaction au sujet des effets environnementaux, sociaux et économiques qu'une proposition en particulier pourrait avoir sur tout intérêt concerné;
- en fournissant un avis sur la gouvernance du système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, sur les questions reliées à la communication, ainsi que sur toute proposition de changements quant à la composition du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent ou au sujet de la prise en compte par le Conseil de nouveaux intérêts dans le cadre du plan de régularisation actuellement en vigueur.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Canada

Affaires étrangères et Commerce international Canada
Environnement Canada

États-Unis

U.S. Department of State
U.S. Army Corps of Engineers

Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

New York

Department of Environmental Conservation
Office of the Governor

Ontario

Ministère des Richesses naturelles

Commission mixte internationale

Section américaine
Section canadienne